DECLARATION DU PRESIDENT DE LA MOSC ANJOUAN

Excellences mesdames et messieurs,

Honorable assistance

Assalam Analikum wa rahamatullah Taanla wa barakatuhu,

L'honneur m'échoit de présenter devant vous une déclaration en ma qualité du Président de la Maison des Organisations de la Société Civile (MOSC) Anjouan, à l'occasion de la Pré-session 46, en marge de l'Examen Périodique Universel du mois d'Avril prochain. Aujourd'hui je vous présente la situation des défenseurs des droits de l'homme et de l'espace civique en Union des Comores.

En Effet, la Maison des Organisations de la Société Civile (MOSC) Anjouan, est une plateforme de la société civile, créée en 2011 dans les Iles, à l'issue du Programme de Coopération Décentralise (PCD) financé par l'UE. Nos associations et ONGs membres intervenant dans plusieurs domaines d'activités liées aux ODD, à l'Agenda 2063 et au Plan Comores Emergent à l'horizon 2030.

La MOSC Anjouan accompagne les initiatives de développement communautaire de base. Elle intervient spécifiquement dans l'ODD16 pour promouvoir la gouvernance associative, la transparence électorale, prévenir et lutter contre la corruption, le trafic de personne et des migrants et contre les injustices et les inégalités.

Ainsi, à l'issue de l'EPU 2019, dans la thématique : « Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique », l'Etat comorien s'est engagé :

- 1. A garantir le respect de la liberté d'expression et d'association, qui implique : établissement des mécanismes solides, liberté des médias
- 2. A Autoriser les manifestations et les rassemblements pacifiques, y compris ceux des partis politiques, et leurs permettre de se tenir sans ingérence indue ;

- 3. A maintenir concrètement un espace civique, en faveur des ONG afin de prévenir les menaces, les attaques, les arrestations et les détentions arbitraires et toutes autres formes de représailles ;
- 4. A favoriser l'existence d'un environnement sécurisé pour le bon épanouissement des formations politiques et celles de la société civile.

Il est à rappeler que ces recommandations ont été soutenues par plusieurs pays entre autres : les Etats Unis d'Amérique, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tunisie, la Grande Bretagne, le Royaume Unis et l'Irlande du Nord. Ces recommandations ont été acceptées mais aucune d'entre elles n'a été mise en œuvre.

Certes, il serait idéal de présenter des données statistiques, mais comme cette charpente est nouvelle aux Comores, nous ne sommes pas en mesure de vous donner satisfaction.

Par ailleurs, la constitution comorienne garantie les libertés d'association, de réunion et d'expression.

Mais depuis 2019, ces libertés sont confrontées à des multiples faiblesses :

- ✓ Faiblesses 1 : Dysfonctionnement dans les procédures d'enregistrement et de reconnaissance professionnelle.
- ✓ Faiblesse 2 : Non-respect des droits de l'homme.
- ✓ Faiblesse 3 : Réduction de l'espace civique : des autorisations sont exigées pour toutes organisations des manifestations de façon arbitraire.
- ✓ Faiblesse 4: Restriction des canaux libres d'information et de communication.

Honorable assistance,

Face à pareille situation, nous demandons aux pays examinateurs et aux rapporteurs spéciaux, de bien examiner la situation des défenseurs des droits de l'homme aux Comores. Pour se faire, nous privilégions la médiation de votre part pour que nos recommandations ci-après puissent trouver le chemin de l'acceptation et de la réalisation.

A savoir:

- ➤ Manifester publiquement le soutien et la reconnaissance des activités légitimes des défenseurs des droits humains par des déclarations officielles ;
- ➤ S'assurer que la majorité des défenseurs sensibilisés, maitrisent leurs droits d'une part et d'autre part la population soit consciente du travail positif effectué par la société civile ;
- Définir des politiques spécifiques visant la reconnaissance de la légitimité des travaux des défenseurs des droits humains et faire adopter sur le plan législatif les lois appropriées en plein accord avec la déclaration internationale sur les défenseurs des droits humains au niveau national.
- Respecter les principes universels relatifs à la liberté d'association et de réunion visant à mettre fin aux pratiques arbitraires sur les autorisations.
- ➤ Garantir le libre exercice du métier de journaliste sans pression ni intimidation.

Et pour finir je remercie tous ceux qui, de prêts ou de loin, soutiennent constamment notre action.

Je remercie également toute l'assistance pour votre aimable attention.

M. AHMED MALIDE, MOSC Anjouan Comores